



CBD



## Convention sur la diversité biologique

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril - 5 mai 2012

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire \*

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/5/Add.1/Corr.1  
23 avril 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE

#### PROJET DE RAPPORT ANALYTIQUE SUR LA DESCRIPTION DES ZONES QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SCIENTIFIQUES DE DÉSIGNATION DES ZONES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE

##### *Rectificatif*

Les corrections suivantes ont été incorporées dans le projet de rapport analytique sur la description des zones qui répondent aux critères scientifiques de désignation des zones marines d'importance écologique ou biologique (document UNEP/CBD/SBSTTA/16/5/Add.1 du 15 mars 2012), qui est rediffusé sous la même cote et daté du 23 avril 2012.

*Page 1*

La note de bas de page suivante devrait être ajoutée au titre :

Les appellations employées dans cette note et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

*Page 16*

A la lumière d'informations scientifiques additionnelles et avec l'assentiment des participants de l'atelier, le classement des critères de désignation de la ZIEB des îles du Maïs, zone n° 3, a été changé comme suit :

\* UNEP/CBD/SBSTTA/16/1.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

| <b>C1</b> | <b>C2</b> | <b>C3</b> | <b>C4</b> | <b>C5</b> | <b>C6</b> | <b>C7</b> |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| M         | M         | F         | M         | M         | M         | M         |

*Page 18*

Zone n° 10, Aire marine protégée de Seaflower : remplacer le texte de la rubrique « Situation géographique » par le texte suivant :

« Seaflower est une zone de pleine mer qui entoure les îles habitées et les récifs coralliens côtiers et océaniques de l'archipel de San Andrés, département administratif de la Colombie situé dans le sud-ouest des Caraïbes. »

*Page 23*

Zone n° 21, Le banc des Abrolhos et la chaîne de monts sous-marins Vitória-Trindade : la description suivante de la chaîne de monts sous-marins Vitória-Trindade a été omise par mégarde et devrait être ajoutée :

Située sur la côte centrale du Brésil, la chaîne Vitória-Trindade est composée de sept monts marins et d'un groupe d'îles (archipel de Trindade et Martin Vaz). Le substrat des monts et des îles océaniques se compose de récifs vivants de corallinales sur lesquels on observe également la présence de différentes espèces de coraux, d'éponges et d'algues. Les monts et les îles hébergent une ichtyofaune de récifs coralliens encore préservée, avec une importante biomasse et une abondance d'espèces, dont de nombreux requins et des groupes de frai d'importantes ressources halieutiques. La chaîne Vitória Trindade abrite également 11 espèces endémiques de poissons sur ses récifs. En outre, cette zone est le seul lieu de reproduction de trois populations endémiques d'oiseaux de mer, le Pétrel de Trindade (*Pterodroma arminjoniana*), la Frégate du Pacifique (*Fregata minor nicollii*), et la Frégate ariel (*Fregata ariel trinitatis*).

-----